



# Conseil économique et social

Distr. générale  
14 août 2025  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé

### Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

#### Dix-septième session

Genève, 27 (après-midi) et 28 octobre 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté de la dix-septième session\*

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 27 octobre à 15 heures, dans la salle XII\*\*

#### I. Ordre du jour provisoire\*\*\*

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Dialogue sur les politiques d'innovation transformatrice : mettre la puissance de l'intelligence artificielle (IA) au service d'une croissance durable
3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis sa seizième session.
4. Plan d'activités intersessions pour la période 2025-2026.
5. Questions diverses et adoption du projet de rapport.

\* Le présent ordre du jour n'a pas été revu par les services d'édition.

\*\* Tous les membres des délégations devront s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/e/tos-icp17>. Il leur est demandé de se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Prény, 8-14, avenue de la Paix, 1211 Genève, pour se faire délivrer un badge. Ils pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des locaux, sur le site Web de la CEE.

\*\*\* Conformément à la demande de l'ONUG de réduire la durée des réunions en 2025 en raison de la crise de liquidités que traverse l'Organisation des Nations Unies, la session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a été ramenée cette année de deux jours entiers à un jour et demi, d'où une réduction substantielle du temps consacré au dialogue sur les politiques.



## II. Annotations

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour	ECE/CECI/ICP/2025/1	Décision
Plan d'activités intersessions pour la période 2025-2026	ECE/CECI/2025/2, annexe II	Information
Mettre la puissance de l'innovation au service de l'action climatique : recommandations pour le développement d'une intelligence artificielle éthique et durable	ECE/CECI/2025/3	Information
Rapport du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé sur sa dix-huitième session	ECE/CECI/2025/2	Information
The ECE Transformative Innovation Charter: The Way Forward	ECE/CECI/ICP/2025/INF.1	Décision

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/CECI/ICP/2025/1

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité adoptera l'ordre du jour de sa session.
2. Les objectifs de la dix-septième session sont les suivants :
  - a) Examiner et aborder les questions de fond liées aux éléments d'innovation et de compétitivité du programme de travail du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (CICPPP) ;
  - b) Passer en revue les résultats obtenus et les activités menées depuis la seizième session, tenue en 2024, et convenir d'un plan d'activités intersessions à exécuter jusqu'à la dix-huitième session, en 2026 ;
  - c) Discuter et convenir des travaux normatifs à mener pour poursuivre l'élaboration de la charte de l'innovation transformatrice dans le cadre des axes de travail thématiques de l'Équipe de spécialistes.

### 2. Dialogue sur les politiques d'innovation transformatrice : mettre la puissance de l'intelligence artificielle (IA) au service d'une croissance durable

3. Le débat de fond de l'Équipe de spécialistes prendra la forme d'un dialogue ayant pour thème « Les politiques d'innovation transformatrice : mettre la puissance de l'intelligence artificielle (IA) au service d'une croissance durable ».
4. Le débat de fond s'appuiera sur les discussions tenues à la seizième session de l'Équipe de spécialistes (novembre 2024), qui avaient porté sur l'innovation transformatrice et l'IA au service de l'action climatique. Un document d'orientation contenant des recommandations a été présenté en juin 2025 au CICPPP, qui l'a approuvé (ECE/CECI/2025/3). Ce dialogue s'appuiera également sur les conclusions et recommandations pertinentes formulées dans le cadre d'autres initiatives des Nations Unies sur l'IA telles que celle de la CNUCED et de l'Union internationale des télécommunications (UIT), ainsi que sur le rapport de l'organe consultatif du Secrétaire général sur l'IA intitulé

*Gouverner l'IA au bénéfice de l'humanité*<sup>1</sup>, présenté en septembre 2024 à l'occasion du Sommet de l'avenir.

5. À cette session, l'Équipe de spécialistes poursuivra ses discussions et délibérations sur les politiques d'innovation transformatrice et l'IA. Les représentants et les experts examineront des exemples d'innovation transformatrice faisant appel à l'IA et à d'autres technologies d'avant-garde. Sur cette base, ils étudieront les politiques et les approches d'innovation transformatrice qui pourraient favoriser le développement d'un entrepreneuriat innovant grâce au potentiel de l'IA, tout en permettant de suivre et d'atténuer les risques afférents et la nécessité de faire des compromis, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en transition. Ils s'appuieront sur des études de cas d'innovation transformatrice utilisant l'IA dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'énergie.

6. L'Équipe de spécialistes peut jouer un rôle important en aidant de différentes manières les États membres à tirer parti de l'innovation transformatrice fondée sur l'IA. Dans le cadre du dialogue sur les politiques et de ses activités d'élaboration d'orientations, d'analyse et de renforcement des capacités, l'Équipe de spécialistes a pour objectifs d'améliorer la sensibilisation et la compréhension des parties prenantes, de formuler des recommandations et des lignes directrices et d'aider concrètement les pays à les appliquer.

7. Les enseignements du dialogue alimenteront les débats sur l'application et le développement de la Charte de l'innovation transformatrice qui se tiendront au titre des points 3 et 4 de l'ordre du jour.

8. Lors de ce dialogue, les représentants :

a) Étudieront les possibilités de mettre l'IA au service de l'innovation transformatrice, sur la base d'études de cas dans les secteurs de l'énergie et de l'agroalimentaire ;

b) Discuteront de la manière dont les politiques d'innovation transformatrice peuvent favoriser l'innovation fondée sur l'IA tout en permettant de suivre et d'atténuer les risques afférents et la nécessité de faire des compromis ;

c) Réfléchiront à la façon dont l'Équipe de spécialistes pourrait aider les pays à évaluer leurs points forts et leurs besoins, à concevoir les politiques d'innovation, les structures de gouvernance et les institutions propices au développement de systèmes d'innovation résilients et durables fondés sur l'IA ;

d) Examineront les méthodes d'application des principes de la Charte de l'innovation transformatrice et sa mise en œuvre.

### **3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis sa seizième session**

*Document(s) :* ECE/CECI/2025/3 et ECE/CECI/ICP/2025/INF.1

9. Les membres de l'Équipe de spécialistes seront informés des principaux résultats et aspects marquants des travaux menés depuis la seizième session, s'agissant notamment des points suivants :

a) Le document d'orientation intitulé « Mettre la puissance de l'innovation au service de l'action climatique : recommandations pour le développement d'une intelligence artificielle éthique et durable », que le CICPPP a approuvé en juin 2025 ;

b) La Charte de l'innovation transformatrice, que le CICPPP a également approuvée en juin 2025 et qui donnera lieu à des discussions ultérieures sur ses différents domaines thématiques et son application éventuelle ;

c) Les activités de conseil et de renforcement des capacités et les autres activités menées aux niveaux national et régional en Europe orientale et dans le Caucase du Sud, dans les Balkans occidentaux et dans les pays membres du Programme spécial des Nations Unies

<sup>1</sup> [https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/governing\\_ai\\_for\\_humanity\\_final\\_report\\_fr.pdf](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/governing_ai_for_humanity_final_report_fr.pdf).

pour les pays d'Asie centrale (SPECA), ainsi que par l'intermédiaire du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE ;

d) Les activités conjointes menées au sein de la Division du commerce et de la coopération économique, en lien avec d'autres sous-programmes de la CEE et d'autres organismes des Nations Unies et entités intergouvernementales, notamment le Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE.

10. L'Équipe de spécialistes sera invitée à faire le bilan des activités menées, à évaluer leur impact et à servir aux États membres de plateforme pour faire le point sur les activités passées et débattre de leur efficacité.

#### **4. Plan d'activités intersessions pour la période 2025-2026**

*Document(s) :* ECE/CECI/2025/2, annexe II, et ECE/CECI/ICP/2025/INF.1

11. Le secrétariat informera les membres de l'Équipe de spécialistes des principaux résultats de la dix-huitième session du CICPPP, tenue le 25 juin 2025.

##### *Plan d'activités intersessions pour la période 2025-2026*

12. L'Équipe de spécialistes examinera les propositions de travaux à mener pour le reste de l'année 2025 et en 2026 conformément au plan d'activités intersessions pour la période 2025-2026 adopté par le CICPPP (ECE/CECI/2025/2, annexe II) et au cadre stratégique pour la période 2025-2027 adopté par la Division du commerce et de la coopération économique.

13. L'Équipe de spécialistes examinera également les différentes possibilités et décidera de la marche à suivre pour la poursuite des travaux normatifs dans le cadre de la Charte de l'innovation transformatrice (voir ECE/CECI/ICP/2025/INF.1).

14. Les plans et les propositions ci-après correspondent au plan d'activités intersessions adopté par le CICPPP le 25 juin 2025, au cadre stratégique pour la période 2025-2027 et aux demandes exprimées par les États membres. Les délégations sont invitées à soumettre des propositions supplémentaires visant à renforcer encore davantage l'impact des activités. Parmi les propositions qui ont été faites, on peut citer les suivantes :

##### ***Dialogue international et développement de bonnes pratiques***

15. La sixième session du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable sera organisée fin 2025 en ligne ou en format hybride, sous réserve de la disponibilité des ressources extrabudgétaires.

##### ***Analyses de politiques nationales et sous-régionales et recommandations***

###### *Étude sur l'innovation au service du développement durable*

16. L'Azerbaïdjan, le Monténégro et le Turkménistan ont sollicité la CEE pour la réalisation d'études sur l'innovation au service du développement durable. Ces demandes pourront être satisfaites sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires.

###### *Recensement des politiques d'innovation*

17. En réponse aux demandes des États membres concernés, trois études sur le recensement des politiques d'innovation pourraient commencer en 2026 dans les trois sous-régions en question (Europe orientale et Caucase du Sud, Europe du Sud-Est et Asie centrale), sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires.

##### ***Renforcement des capacités***

18. La CEE continuera à développer et à renforcer les capacités en matière de bonnes pratiques et de directives normatives internationales relatives aux politiques d'innovation transformatrice, notamment sous l'égide de son Réseau d'innovation transformatrice, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires.

19. La CEE poursuivra sa contribution, selon qu'il conviendra et sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires, aux activités de renforcement des capacités menées par l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

20. La CEE contribuera aux activités de renforcement des capacités menées dans les pays participant à ses programmes, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires.

## 5. Questions diverses et adoption du projet de rapport

21. Les travaux de la CEE en matière d'innovation ont produit des résultats et ont eu un impact sur le terrain. Il en a résulté des demandes supplémentaires d'assistance technique et d'activités de renforcement des capacités de la part de nombreux pays participant aux programmes de la CEE, pour lesquelles des ressources supplémentaires seront nécessaires. Parallèlement, la crise de liquidités qui touche l'ONU entraîne des contraintes significatives et perturbe la réalisation d'activités inscrites au budget ordinaire, par exemple la participation d'experts aux sessions de l'Équipe de spécialistes.

22. Il est donc essentiel et urgent de trouver des financements extrabudgétaires. Au cours de l'année écoulée, le secrétariat a intensifié ses activités de collecte de fonds dans le but de pouvoir élaborer des projets régionaux d'ensemble comprenant des activités bilatérales et régionales permettant de répondre aux demandes et aux besoins prioritaires des États membres. Il est donc extrêmement important que les États membres de la CEE et d'autres donateurs appuient ces activités.

23. L'Équipe de spécialistes examinera et adoptera le projet de rapport élaboré par le secrétariat. Une fois le projet adopté, le rapport sera publié en anglais, en français et en russe.

24. L'Équipe de spécialistes décidera de la date de sa dix-huitième session. Le secrétariat propose une session d'une journée et demie qui se tiendrait les 12 et 13 octobre 2026.

## III. Calendrier indicatif

Heure	Point de l'ordre du jour
<b>Lundi 27 octobre 2025</b>	
15 heures-15 h 15	Point 1. Adoption de l'ordre du jour
15 h 15-18 heures	Point 2. Dialogue sur les politiques d'innovation transformatrice : mettre la puissance de l'intelligence artificielle (IA) au service d'une croissance durable
<b>Mardi 28 octobre 2025</b>	
10 heures-13 heures	Point 3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis sa seizième session
15 heures-16 heures	Point 4. Plan d'activités intersessions pour la période 2025-2026
16 heures-18 heures	Point 5. Questions diverses et adoption du projet de rapport